

06 JAN. 2015

DEPARTEMENT DE L'HERAULT

Service Courrier

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES
ORDURES MENAGERES DE LA REGION DE PEZENAS**

SEANCE du 12 DECEMBRE 2014

SOUS-PRÉFET
REÇU LE
23 DEC. 2014
SERVICE COURRIER

DLB 1076/2014

L'an deux mille quatorze et le Vendredi 12 Décembre 2014, à 17h00, les membres du Comité Syndical du SICTOM de la Région de Pézenas-Agde se sont réunis en session ordinaire, dans le lieu habituel de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Alain VOGEL-SINGER, Président.

Présents : Alain VOGEL-SINGER, Alain BIOLA, Louis BORRAS, Bernard CHAUD, Bruno JULIEN, Jean-Pierre LAMBERT, Dominique MARCOS, Jean-Claude RENU, José SATORRE, Michel SUERE, Claude BASTIER, Philippe AUDOUI, Jean-Marie AT, Edgar SICARD, Louis BENTAJOU, Rémi BOUYALA, Louis CARME, Michel CARAYON, Marc GUERIN, Adam DA SILVA, Laurent DURBAN, Robert GAIRAUD, Cyril GAUDY, Cédric CHAUVEAU, Rémy GLOMOT, Alain GRENIER, Alain HUC, Jean-Camille PALMIER, Philippe MARTINEZ, Stéphane PEPIN-BONNET, Daniel RENAUD, Alain RYAux, Bernard SAUCEROTTE, Michel TRINQUIER, Olivier BRUN, Christian RIGAUD, Christian ALLEMNAY, Antoine BARXIAS-CASTIES, François TAUPIN, Paul ISARD, Michel SALLES, Olivier ASTRUC.

Viviane BAUDE-TOUSSAINT, Lyliane MOULARD, Marion MAERTENS, Mélanie MUR, Béatrice FRANCES, Martine VIBAREL-CARREAU, Sylvie KLEIN, Mélanie MUR.

Absents excusés : Laure GODEFROY, Marie-Hélène MATTIA, Christine PRADEL, Annie ROUGEOT, Annick SATGER, Muriel ICHER

Philippe HUPPE, Robert GELY, Jean-Yves LE BOZEC, Christian JANTEL, Guy ASSEMAT, Pierre USACHE, Daniel BARTHE, Philippe BOUCHE, Jean-Luc CHAILLOU, Gilles D'ETTORE, Alain DURO, Etienne NORBERT, Julien BRUNO, Michel LOUP, Jean-Louis MADALLE, Serge MALDONADO, Pierre MARHUENDA, Alain MARTI, Philippe MARTINEZ, Richard NOUGUIER, Thierry ROQUE, Pierre-Jean ROUGEOT, Henri SAUCEROTTE, Robert SOUQUE, Christian THERON, Christophe THOMAS, Emmanuel VILLANEUVA, Claude VISTE, Gérard COMBES, Sébastien FREY, Vincent GAUDY.

**Objet : SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE REPRISE DES DECHETS D'EMBALLAGES
MENAGERS TRIES POUR LE COMPTE DU SICTOM : ALUMINIUM**

Monsieur le Président informe l'assemblée que suite à la défaillance du précédent titulaire du contrat de reprise de l'aluminium, le SICTOM a lancé une nouvelle consultation visant à trouver un repreneur.

Ce dernier devant être obligatoirement signataire du contrat « opérateur » du cahier des clauses de l'option « fédérations » entre FEDEREC/FNADE et Eco-emballages.

Le contrat à signer sera valable jusqu'au terme du contrat BAREME E signé entre le SICTOM et ECO EMBALLAGES, soit jusqu'au 31 décembre 2016.

Suite à l'annonce parue dans le journal spécialisé RECYCLAGE ET RECUPERATION, une seule offre nous est parvenue dans les délais. Il s'agit de l'offre présentée par la société PURFER DERICHEBOURG, domiciliée ZI LA DEVEZE-14 RUE MARTIN LUTHER KING- 34500 BEZIERS.

La proposition tarifaire remise par le candidat est constituée d'un prix en euros -valeur du mois (n-1), le mois « n » étant le mois de lancement de la présente consultation, et d'une mercuriale à laquelle sera adossée la variation mensuelle de ce coût unitaire.

Le prix de référence à la tonne proposé par le candidat est celui de décembre 2014 pour 396 € /tonne. Le prix s'entend avec un enlèvement de l'aluminium sur notre centre de tri de Pézenas.

Monsieur le Président demande l'autorisation de signer ce contrat et toute pièce nécessaire à son exécution.

Il sollicite l'avis du Comité Syndical sur cette question.

Le Comité Syndical,

Où l'exposé de son Président,

Après avoir délibéré,


A l'unanimité,

ADOpte la convention de reprise des déchets d'emballages ménagers triés pour le compte du SICTOM : ALUMINIUM,

AUTORISE ce dernier à la signer ainsi que toutes les pièces ci rapportant.

Ont signé au registre les membres présents.

Fait les jours, mois et an susdits.

Le Président, ²

SICTOM PEZENAS-AGDE
Alain VOGEL-SINGER

Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois à compter de la transmission au représentant de l'État le 06/01/2015 et de sa publication le 06/01/2015

A Nézignan l'Évêque, le

SICTOM PEZENAS - AGDE
REÇU LE

06 JAN. 2015

Service Courrier



SOUS-PRÉFECTURE
REÇU LE
23 DEC. 2014
SERVICE COURRIER

SICTOM PEZENAS-AGDE

Adresse postale : BP 112 - 34120 Pézenas

Siège administratif : 27, avenue de Pézenas - 34120 Nézignan l'Évêque
Tél. : 04 67 98 45 83 Fax : 04 67 90 05 98 www.sictom-pezenas-agde.fr